

Effraction de propriete privee

Par mathoufend, le 22/09/2008 à 12:37

bonjour

je suis locataire d'un prés pour mes chevaux. cette parcelle est entièrement cloturée dans un premier temps par un grillage métalique et dans un second temps pas des fils éléctrifiés pour éviter que les chevaux se sauvent. Ils apparait que des personnes penetrent tres regulierement dans le prés pour cueillir des champignons! ils detruisent les barrieres et ramassent les champignons au risque d'effrayer les chevaux, de se faire blesser et de laisser les chevaux s'echapper. Quels sont mes droits pour proteger ma proprietée et mes recours. Si je les surprends est ce que je peux appeler la police est ce que je peux electrifier le grillage exterieur.... en general je suis seule dans le pret et j'ai peur de faire de mauvaises rencontres! surtout qu'il y a un grand bois municipal a 50 mètres. merci d'avance!!

Par **Tisuisse**, le **22/09/2008** à **18:23**

Vous ne pouvez pas électrifier le grillage extérieur, trop dangereux pour les passants qui, simplement en s'appuyant au grillage, prendraient un décharge électrique.

Par contre, faire un second grillage électrifié à l'intérieur du prés, à 1,50 m ou 2 m du grillage extérieur, en apposant de nombreux panneaux visibles portant la mention ; DANGER - CLOTURE ELECTRIQUE devrait être assez dissuasif.

Votez les services de la mairie si c'est faisable.